

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise FRANÇOISE DELAIRE CRÉATIONS et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

La remise d'une commande par un acheteur entraîne de sa part l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Les clauses figurant sur la commande de cet acheteur et contraires à nos conditions générales de vente ne peuvent nous être opposées.

Clause n°2 : Commande

Les commandes doivent être impérativement écrites et remises soit directement, soit par courrier, télécopie ou voie électronique. Toute commande doit comporter :

- Le nom complet et l'adresse précise,
- Pour les sociétés : le numéro d'identification de l'entreprise, la forme sociale de l'acheteur, le n° de TVA intracommunautaire (pour les clients de l'Union Européenne)
- Les délais souhaités pour la livraison, le lieu de livraison, les modalités de livraison, le prix et les conditions de paiement.

Clause n°3 : Confirmation de commande

Même en l'absence éventuelle d'une commande écrite de l'acheteur, l'acceptation de la réception des marchandises ou le versement d'un acompte vaut confirmation de commande et l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente par l'acheteur.

Clause n°4 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur,
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur,
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande en fonction de l'Incoterms® 2010 fixé au contrat. .

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif, il commence à courir à compter de la date où nos services sont en possession de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande. Un retard de livraison ne peut être considéré comme un motif de rupture du contrat de vente ni donner lieu à paiement de dommages et intérêts, pénalités de retard ou annulation de commande. Françoise Delaire se réserve le droit de procéder à des livraisons fractionnées. Nos marchandises sont expédiées sous palettes filmées.

Clause n°5 : Transport

Nos ventes s'entendent EXW Clermont-Ferrand - France (Incoterms® 2010) Le risque de transport est supporté en totalité par l'acheteur à qui il incombe d'assurer la marchandise.

L'acheteur doit vérifier les expéditions à l'arrivée. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les 3 jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n°6 : Retour de marchandises

Le retour des marchandises, en cas de non-conformité ou de vices apparents, ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit du Vendeur et en aucun cas au-delà d'un délai de 8 jours après réception. En cas de retour, la reprise des marchandises par le Vendeur entraînera automatiquement constitution d'un avoir au profit de l'Acheteur. Une fois les vices apparents ou la non-conformité établis, l'Acheteur pourra soit se faire rembourser, soit obtenir le remplacement des marchandises. Les frais de retour seront alors à la charge du vendeur. Tout retour de marchandises non accepté au préalable ou retour pour lequel les vices apparents ou la non-conformité ne sont pas établis, sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais de retour seront alors à la charge de l'acheteur.

Clause n°7 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et exonérés de TVA à l'export. Ils s'entendent EXW (Incoterms® 2010). Françoise Delaire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°8 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n°9 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant total de la commande, le solde devant être payé avant expédition des marchandises sauf stipulation contraire acceptée par Françoise Delaire.

Clause n°10 : Force majeure

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution par l'une ou l'autre d'une Partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge résulte d'un cas de Force Majeure.

Dans un premier temps, les cas de Force Majeure suspendent l'exécution du Contrat et les Parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite de leurs relations. Si les cas de Force Majeure ont une durée d'existence supérieure à un 1 mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse sont considérés comme cas de Force Majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français: blocage, perturbation ou encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

Clause n°11 : Tribunal compétent

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand sera seul compétent pour connaître de tous litiges pouvant survenir quant à la conclusion ou à l'exécution des conventions

J'ai lu les conditions générales de vente et j'y adhère sans réserve